

La Charte Qualité du label Enfance/Jeunesse

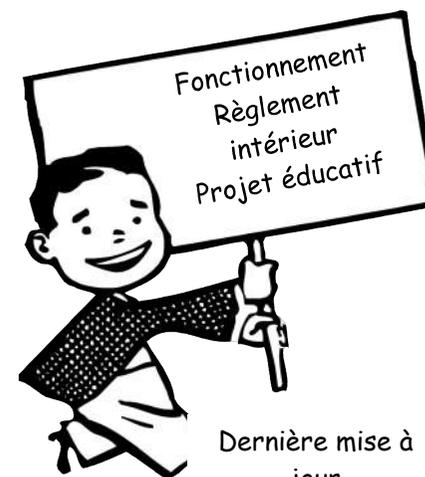
- Concevoir un plan de formation pour les élus, les salariés et les bénévoles
- Jouer un rôle actif dans son environnement (social, économique, culturel et écologique)
- Partager le projet avec l'ensemble de l'équipe de la conception à l'évaluation
- Partager le projet avec le public, les familles et les partenaires
- Prendre en compte chaque enfant et jeune (3-17 ans) dans un cadre collectif
- Proposer des conditions d'accueil (espaces intérieurs et extérieurs, aménagement, accueil physique) adaptées aux enfants, aux jeunes et aux familles
- Proposer des temps d'ouverture et des tarifs adaptés aux enfants, aux jeunes et aux familles
- Impliquer progressivement les enfants et les jeunes dans le choix, la mise en œuvre des activités et la vie collective
- Prendre en compte les diversités des publics (sociale, culturelle, handicap, sexuée...)
- Apporter les moyens humains et matériels en cohérence avec le projet
- Constituer une équipe d'animation qualifiée et disposant de compétences variées

LIVRET DU PARENT

**Centres de Loisirs
Maternel, Olivier Basselin, Junior
saison 2017-2018**

OBJECTIF QUALITE Le saviez-vous ?

*La MJC a signé la charte qualité
du Label Enfance/Jeunesse
(figure au dos de ce document.)*



Dernière mise à
jour
Le 27 .09. 2017

PLAN

Présentation générale Périodes d'ouverture et lieux d'implantation	page 1
Conditions d'admission	page 2
Inscriptions Horaires d'ouverture du bureau MJC Où et comment nous joindre	page 3
Horaires de fonctionnement des centres Le transport La restauration	page 4
Responsabilités Assurance	page 5
Règles de vie En cas de maladie Absences	page 6
Recommandations générales La sécurité aux abords des centres	page 7
Le recrutement des équipes La préparation des séjours	page 8
Le projet éducatif	page 9
Le projet pédagogique Les animations, les activités, Les projets d'enfants	page 10
Les tarifs et participations	page 11
Horaires bus mercredi	page 12
Horaires bus petites vacances et Août	page 13
Critères du label Enfance Jeunesse	page 14

Transport bus petites vacances et AOUT

Aller

8 H 20 – Gare routière
8 H 25 – rue des Acres (côté impair)
8 H 31 – Résidence de la Besnardière
8 H 33 – abri-bus de la Monderie
8 H 35 – Place Ste Anne (côté église)
8 H 39 – Collège Maupas
8 H 42 – Ecole Mendès France
8 H 45 – Centre CAF (rue du Viverot)
8 H 50 - Place de la gare SNCF
8 H 55 – Rés. Léonard Gilles (parking longeant la route de Caen)
8 H 57 – Avenue Georges Pompidou (abri bus Marcel Foubert)
8 H 58 – Avenue Georges Pompidou (abri bus André Malraux)
9 H 00 – Place de Martilly
9 H 03 – Ecole primaire de Martilly
9 H 05 – Arrivée au Centre de Loisirs O.Basselin

Retour

17 H 25 – Départ du Centre de Loisirs O.Basselin
17 H 28 – Ecole primaire de Martilly
17 H 30 – Place de Martilly
17 H 32 – Avenue Georges Pompidou (abri bus André Malraux)
17 H 33 – Avenue Georges Pompidou (abri bus Marcel Foubert)
17 H 35 – Rés. Léonard Gilles (parking longeant la route de Caen)
17 H 40 - Place de la gare SNCF
17 H 45 – Centre CAF (rue du Viverot)
17 H 48 – Ecole Mendès France
17 H 51 – Collège Maupas
17 H 55 – Place Ste Anne (côté musée)
17 H 59 – Résidence de la Besnardière
18 H 02 – Abri bus de la Monderie
18 H 05 – rue des Acres (côté impair)
18 H 10 – Gare routière

Permanence d'un animateur tous les matins
au centre de loisirs à partir de 7 H 30

Présentation générale



Votre enfant est inscrit au Centre Maternel, au Centre Olivier Basselin, ou au centre de loisirs pré ados, ados.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) est conventionnée avec la Commune Nouvelle Vire Normandie pour organiser et gérer les Centres de Loisirs.

La MJC est une Association loi 1901 administrée par un Conseil d'Administration de 12 personnes dont la présidente est Angélique CHENEL. Chaque centre est géré et coordonné à l'année par un salarié permanent de la MJC.

Enfin, nous souhaitons que ce document permette d'étoffer les relations entre les familles et les centres. Ce lien est important pour que nous puissions mieux connaître vos enfants et pour que vous puissiez mieux connaître notre manière de fonctionner et ce que nous proposons à vos enfants. Chaque parent sera toujours le bienvenu pour un café, une discussion, un regard plus approfondi sur nos pratiques, des envies de s'investir dans la vie des centres, ou de l'association.

Périodes d'ouverture et lieux d'implantation



Les Centres sont ouverts du lundi au vendredi (sauf jours fériés, samedis et dimanches) lors des vacances scolaires d'Automne, Noël, Hiver, Printemps, Juillet et Août et tous les mercredis après-midi pendant l'année scolaire.

Le Centre Maternel : Lors des mercredis, des vacances de Février, Printemps, Automne et Août, les enfants sont accueillis dans les locaux du Centre Olivier Basselin. Le lieu d'accueil pour juillet est l'école St Exupéry à Martilly.

Le Centre Olivier Basselin se situe rue de la Chesnaie Il accueille les 6-13 ans toute l'année. En juillet, le groupe 10/13 ans est accueilli dans les locaux de l'Ecole St Exupéry de Martilly

Le Centre pré ados/ados se situe à l'Espace Jeunes de la MJC , 1 rue des Halles, sur les petites vacances scolaires et sur d'autres sites en été.

ALLER

CAR N°1

Horaires bus JUILLET

- 8 H 25: Gare SNCF
- 8 H 29 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus Malraux)
- 8 H 30 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus . M.Foubert)
- 8 H 35 : Résidence Léonard Gilles (Parking face terrain jeux)
- 8 H 40 : Centre Social (Rue André Halbout)
- 8 H 41 : Gare routière
- 8 H 47 : Arrivée Ecole Saint Exupéry (dépot des enfants du Centre Maternel :centre junior et animations ados)
- 8 H 55: Arrivée au centre Olivier Basselin

CAR N°2

- 8 H 20 : Gare SNCF
- 8 H 34 : Ecole Pierre Mendès France
- 8 H 36 : Collège Maupas (rue Paul Nicolle)
- 8 H 38 : Place Ste Anne (côté musée)
- 8 H 45 : Résidence de la Besnardière (arrêt V. Bus G. Flaubert)
- 8 H 49 : Abris bus de la Monderie
- 8 H 53 : Arrêt bus rue des acres (côté pair)
- 8 H 57 : Arrivée au Centre Olivier Basselin
- 9 H 05 : Arrivée Ecole Saint Exupéry (dépot des enfants du Centre Maternel, centre junior et animations ados)

RETOUR

CAR N°1

- 17 H 20 : Centre Olivier Basselin
- 17 H 23 : Ecole St Exupéry de Martilly
- 17 H 28 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus Malraux)
- 17 H 30 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus . M.Foubert)
- 17 H 35 : Résidence Léonard Gilles (Parking face terrain jeux)
- 17 H 42 : Champ de foire
- 17 H 45 : Centre Social (rue A.Halbout)
- 17 H 50 : Gare SNCF

CAR N°2

- 17 H 20 : Ecole Saint Exupéry de Martilly
- 17 H 25: Centre Olivier Basselin
- 17 H 31 : Rue des acres (côté impair)
- 17 H 40 : Résidence de la Besnardière (arrêt Bus G.Flaubert)
- 17 H 44 : Abris bus de la Monderie
- 17 H 48 : Place St Anne (côté église)
- 17 H 55 : Collège Maupas (rue Paul Nicolle)
- 17 H 58 : Ecole Pierre Mendès France
- 18 H 03 : Gare SNCF

Conditions d'admission

Les enfants accueillis dans nos structures devront remplir les conditions suivantes :

Pour le Centre Maternel : L'enfant devra être âgé de 3 ans au moins et 6 ans au plus . Scolarisé en maternelle.

Pour le Centre Olivier Basselin et le centre de loisirs Juniors : être âgé de 6 ans (scolarisé en primaire à la rentrée) à 13 ans (maximum date anniversaire des 14 ans).

Pour le Centre Acti Jeunes : être âgé de 11 à 17 ans.

La répartition d'âge indiquée ici est la règle générale, mais elle est adaptable en cas de particularités.

Les familles ou les services concernés devront :

- Procéder à l'inscription de l'enfant avant chaque séjour au secrétariat de la MJC (date limite à respecter).
- Fournir les indications claires des dates de présence de l'enfant, le n° d'allocation CAF ou MSA, le carnet de santé, l'avis d'imposition 2017 concernant les revenus 2016, le mode d'arrivée et de départ de l'enfant au centre, s'il prend le car : son lieu d'arrêt, et s'il repart seul ou accompagné.
- Signer la fiche sanitaire. Chaque enfant accueilli dans l'un des centres de loisirs devra être obligatoirement à jour de ses vaccins.

La MJC ne peut être tenue responsable:

- Si toute modification n'a pas été signalée au directeur du centre ou au secrétariat
Pour les plus jeunes enfants, il est impératif qu'une personne autorisée vienne le chercher à l'arrêt de bus. Sans quoi, il finira le circuit et sera ramené au centre.
- Tarif en fonction du quotient familial : suite aux directives de la CAF, les inscriptions nécessitent l'accès à votre quotient familial. Si votre quotient n'est pas accessible à la CAF vous devez vous munir de votre avis d'imposition 2016 (revenus 2015), faute de quoi le tarif maximum sera facturé. **Aucune inscription ne sera prise en compte sans l'ensemble de ces éléments.**
- Le règlement des frais d'inscription, des repas, les camps devront être réglés au moment de l'inscription.
- L'enfant devra être titulaire de la carte d'adhérent MJC.
- Les repas non pris seront remboursés au secrétariat de la MJC (à condition d'avoir prévenu le centre avant 9h30 le jour même de l'absence) dans les 15 jours qui suivent les petits séjours et avant le 30 septembre après les séjours d'été (sur demande des familles)
- Les frais médicaux engagés par la MJC devront être réglés par les familles à l'issue du séjour.

Les tarifs et participations à compter du 1er.09.2017

Centre de Loisirs : Frais de séjour et repas compris

Régime général	CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	CN 4 ^{ème} tr. + 1500
séjour	4.20 (1/2 j : 2.10)	5.22 (1/2 j : 2.40)	6.24 (1/2 j : 2.70)	7.26 (1/2 j : 3.00)
repas	3.29 7.49	4.21 9.43	4.21 10.45	4.21 11.47

Régime général	HORS CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	HORS CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	HORS CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	HORS CN 4 ^{ème} tr. + 1500
séjour	7.12 (1/2 j : 3.15)	8.14 (1/2 j : 3.60)	9.16 (1/2 j : 4.05)	10.18 (1/2 j : 4.50)
repas	4.85 11.97	5.77 13.91	5.77 14.93	5.77 15.95

Autre régime	CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	CN 4 ^{ème} tr. + 1500
séjour	8.73 (1/2 j : 5.66)	9.75 (1/2 j : 6.17)	10.77 (1/2 j : 6.68)	11.79 (1/2 j : 7.19)
repas	4.21 12.94	4.21 13.96	4.21 14.98	4.21 16.00

Autre régime	HORS CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	HORS CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	HORS CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	HORS CN 4 ^{ème} tr. + 1500
séjour	11.65 (1/2 j : 7.12)	12.67 (1/2 j : 7.63)	13.69 (1/2 j : 8.14)	14.71 (1/2 j : 8.65)
repas	5.77 17.42	5.77 18.44	5.77 19.46	5.77 20.48

Animations Découvertes : repas non compris

Régime général	CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	CN 4 ^{ème} tr. + 1500
Journée sans repas	8.10	8.61	9.12	9.63

Régime général	HORS CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	HORS CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	HORS CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	HORS CN 4 ^{ème} tr. + 1500
Journée sans repas	11.02	11.53	12.04	12.55

Autre régime	CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	CN 4 ^{ème} tr. + 1500
Journée sans repas	12.63	13.14	13.65	14.16

Autre régime	HORS CN 1 ^{ère} tr. 0 à 600	HORS CN 2 ^{ème} tr. 601 à 1200	HORS CN 3 ^{ème} tr. 1201 à 1500	HORS CN 4 ^{ème} tr. + 1500
Journée sans repas	15.55	16.06	16.57	17.08

La M.J.C. peut accorder des facilités de paiement (paiements échelonnés). Renseignez-vous auprès du secrétariat de la MJC.

Pour l'été, les Bons du Conseil Général peuvent vous aider : dossier à retirer au secrétariat.

Attention date limite le 30 mai

Le projet pédagogique

Le projet éducatif est la base de travail pour toutes les équipes et les projets de chacun des séjours en découle directement. Le projet éducatif ne représente pas que des belles phrases écrites sur un papier et aussi vite oubliées. Il sera mis en vie directement à travers le projet pédagogique qui définit de façon concrète l'organisation générale du centre, la gestion des groupes, des enfants dans les limites à donner, la gestion éventuelle des conflits, la pédagogie employée, les animations, les activités proposées.

Ce projet est, bien entendu à votre disposition. L'équipe, et en particulier les directeurs des séjours sont là pour expliquer, échanger...

Les animations, les activités

Elles sont proposées de façon à être équilibrées, variées, et novatrices (sportives, d'expression, scientifiques, ludiques, de pleine nature, multimédia...)

Des aménagements en coins thématiques (pour les petits, mais aussi pour les plus grands) favorisent chez l'enfant le sens de l'autonomie et permettent de répondre au mieux à ses attentes.

Nous favorisons depuis maintenant plusieurs années au maximum les projets d'enfants, ceci afin de répondre au mieux à leurs envies. Ce mode de fonctionnement permet aux enfants et aux jeunes de s'investir pleinement dans la vie du centre, de mener des projets en groupe, et d'être porteurs de leurs propres projets. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus globale de rendre l'enfant citoyen, c'est à dire acteur, et de pouvoir agir également sur ses propres loisirs.

Et puis et peut-être surtout les centres de loisirs sont des lieux :

Où on rencontre de nouveaux copains

Où on fait des tas de découvertes (sites, jeux ...)

Où on prend du plaisir à jouer, danser, mimer, chanter

Où on rit,

Où on rêve

Où on peut si on en a envie, ne rien faire

Concernant les activités proposées et en particulier les journées découvertes, en cas d'annulation (intempéries,...) aucun remboursement ne sera effectué lorsque sera proposée une animation de remplacement.

Inscriptions

Les inscriptions sont prises au secrétariat de la MJC, elles sont fermes et définitives.

Du 2 au 13 octobre 2017 pour les Vacances d'automne

Du 4 au 15 décembre 2017 pour les Vacances de Noël

Du 5 au 16 février 2018 pour les Vacances d'Hiver

Du 3 au 13 avril 2018 pour les Vacances de Printemps

LE SAMEDI 2 JUIN et du 4 au 29 juin 2018 pour l'ETE

Après ces dates, les inscriptions seront effectuées en fonction des places disponibles.

Les dates prévues avant chaque séjour pour les inscriptions sont mises en place pour nous permettre de garantir la qualité de nos accueils, organiser au mieux nos équipes d'animateurs et recruter au besoin des animateurs en cas d'augmentation des effectifs par rapport aux effectifs prévus. Les inscriptions tardives nous obligent à des recrutements dans l'urgence de personnes qui n'auront pas forcément participé aux réunions de préparation des séjours, ce qui pose alors problème à l'ensemble de l'équipe.

Toute inscription prise est ferme et définitive.

Aucune inscription pour les vacances d'été sera prise
téléphone ou mail.

Horaires d'ouverture du bureau MJC pendant les dates d'inscriptions (*)

Du lundi au vendredi : 9 h à 19 h

(*) fermeture à 18h pour les inscriptions d'été.

Où et comment nous joindre

A l'année : Secrétariat de la MJC : 02.31.66.35.10

(1) Centre Olivier Basselin : 02.31.68.17.81 Pendant les périodes d'ouverture des centres



p a r

Horaires



Le mercredi — De septembre à juin

- Inscriptions à l'après-midi : de 12h15 à 18H possibilité de reprendre les enfants dès 17 h. Une garderie payante 1.50 € existe de 18 h à 19h

Pendant les périodes de vacances scolaires : De 9 h à 17 h 30,

Les enfants pourront être amenés jusqu'à 9 h 30 au centre Olivier Basselin et au centre maternel. Une permanence est assurée dans les 2 centres à partir de 7 h 30 et jusqu'à 18 h. Les parents qui le souhaitent peuvent reprendre leurs enfants à partir de 17 h.

Pour les parents dont les horaires de travail sont tardifs, une permanence sera assurée jusqu'à 19 h (supplément de 1 .50€ par soir à régler sur place).

Le transport



Un bus assure un circuit de ramassage matin et soir, dans l'agglomération viroise. Les horaires vous seront communiqués à la fin de ce document.

Au moins deux adultes seront présents dans le bus afin d'assurer la sécurité pendant le transport.

Pour les vacances de Noël : transport à la demande.



La restauration

Le repas est servi au restaurant scolaire municipal lors des périodes de vacances (un goûter est donné dans l'après-midi).

Le projet Enfance Jeunesse de la MJC de Vire

- Favoriser la socialisation
- Favoriser le développement et l'épanouissement individuel et collectif,
- Susciter et participer à une réflexion globale sur des thématiques « éducatives » et l'éducation populaire en générale
- Favoriser les liens inter générationnels
- Valoriser la réflexion, l'expérimentation, la formation et l'apprentissage
- Favoriser la relation avec les familles
- Participer à la continuité éducative dans la structure et sur le territoire du Bocage Virois.
- Favoriser un mode de fonctionnement participatif au sein de l'association
- Donner aux enfants et aux jeunes les moyens de prendre une place active au sein de la structure
- Participer à une complémentarité dans les propositions faites aux familles et aux adhérents sur le territoire Bocage Virois
- Favoriser la mixité sociale et permettre l'accès de nos animations à tous.
- Amener les enfants et jeunes à devenir des citoyens avisés et responsables.

Le Recrutement des équipes

Les enfants et les jeunes sont encadrés sur les centres et lors des séjours par des équipes d'adultes : directeurs, adjoints, animateurs, aide-animateurs recrutés à partir d'un dossier écrit puis d'un entretien, en fonction de leur sérieux, leur maturité, et de leurs diplômes en animation (BAFA — Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur, BAFD — Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur).

La Préparation des séjours



Chaque séjour est préparé lors de 2 ou 3 journées complètes de préparation. Lors de ces réunions, les équipes discutent et travaillent chaque séjour de manière différente, en fonction de l'âge des enfants, de la période de l'année, des projets menés ou des difficultés rencontrées lors des séjours précédents, et en fonction des sensibilités ou des envies particulières des équipes.

Ces réunions sont également des temps de formation sur la psychologie de l'enfant, les besoins des enfants selon leur âge, la législation, la sécurité, les départs en camping (consignes particulières de sécurité, de diététique et sécurité alimentaire...)

Pendant les séjours, les équipes se réunissent tous les soirs après le départ des enfants pour faire le bilan de la journée et préparer la journée du lendemain.



Responsabilités



Pour les enfants utilisant le ramassage par car, la responsabilité de la MJC de Vire est engagée dès la montée de l'enfant dans le car jusqu'à sa descente.

Pour les enfants venant au centre par un autre moyen de locomotion, la responsabilité de la MJC est engagée entre le moment où l'enfant est pris en charge par un animateur du centre et celui où il le quitte accompagné ou seul, si autorisation signée.

Si la personne responsable de l'enfant vient le chercher avant 17 h, une décharge de responsabilité devra être signée au bureau de la direction du centre.

L'enfant ne sera confié à une autre personne que si celle-ci est munie d'une autorisation signée du responsable légal de l'enfant, à sa sortie au centre ou à sa sortie du bus.

Dans tous les cas, la responsabilité de la MJC ne peut être engagée en dehors des heures d'ouverture du centre.

La MJC n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'argent, de bijoux, objets de valeur, etc.

En cas d'accident, le directeur du centre procédera à toutes les mesures d'urgence nécessaires et l'enfant sera, si besoin, transporté dans un centre hospitalier. Dans cette situation, le directeur prévient immédiatement les parents ou responsables de l'enfant. Mais en cas d'urgence, et si ces derniers ne pouvaient être joints, le directeur du centre transmet en cas de nécessité aux médecins l'autorisation d'intervention chirurgicale signée lors de l'inscription.

Assurance

En cas d'accident corporel, l'assurance de la MJC (MAÏF) couvre jusqu'à hauteur de 1 400 € les frais médicaux (après remboursement de la sécurité sociale et de votre mutuelle). Pour tout autre dommage (dégradation d'effets et de matériels personnels, l'assurance de la MJC ne pourra intervenir qu'au delà de 125 € de dégâts (franchise). En cas de dégradation de lunettes, la MAÏF pourrait également intervenir sur un complément pour un montant de 80 €.



Les familles peuvent, si elles le souhaitent souscrire une assurance complémentaire.

Règles de vie

Lors des séjours, les enfants avec l'équipe d'animateurs et les directeurs élaborent un règlement intérieur. Chaque enfant et chaque adulte est tenu de respecter ce règlement.



Au delà des spécificités de chaque séjour, des règles minimums régissent le fonctionnement de chaque centre : A savoir que chaque enfant et chaque adulte doit se conformer aux règles de vie en collectivité : respect des autres au niveau du langage, sur le plan physique, respect de soi (propreté), du matériel et de l'environnement. Tout manquement à ce règlement de base pourrait entraîner des sanctions voire une exclusion définitive du centre.

En cas de maladie



Si un enfant est malade pendant la journée au centre ou lors d'un camp, nous le signalons immédiatement aux parents ou au responsable de l'enfant. Selon la gravité de la situation et en cas d'impossibilité de récupérer l'enfant, nous pouvons emmener l'enfant chez un médecin et assurer son repos jusqu'à la fin de la journée.

Si un enfant est victime d'une maladie contagieuse pendant le centre ou l'a été dans les semaines précédents le centre (périodes d'incubation), la famille doit impérativement le signaler au directeur dans les plus brefs délais.

Si un enfant doit suivre un traitement médical pendant la durée d'inscription au centre de loisirs, l'ordonnance et une autorisation parentale devront être remises au directeur avec les médicaments à administrer.

Absences

En cas d'absence pour une ou plusieurs journées, nous demandons aux familles de prévenir le responsable du séjour.

Il ne sera pas effectué de remboursement des frais d'inscription, sauf en cas de maladie de l'enfant (avec présentation d'un certificat médical).

Recommandations générales



Pour les plus petits, le doudou est le bienvenu au centre de loisirs quelles que soient sa forme, son volume...

Par ailleurs, il est recommandé aux familles :

- De ne laisser aux enfants ni objets précieux, ni argent,
- De chausser les enfants avec des chaussures fermées et souples (pas de claquettes...). La paire de bottes sera apportée, au besoin dans un sac plastique (problèmes de transpiration sur une journée complète).
- D'habiller les enfants de vêtements pratiques et non fragiles.
- De marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- Pour la piscine, le caleçon de bain est interdit (obligation de porter un maillot)
- Les enfants en possession d'un téléphone portable devront, comme dans un cadre scolaire, l'éteindre dans l'enceinte du centre. Il ne pourra être utilisé qu'en présence d'un adulte en cas de besoin.

Si votre enfant est porteur de poux

Les enfants porteurs de poux devront être traités au plus vite. Le pou est un parasite particulièrement difficile à supporter pour l'enfant et il se transmet très facilement d'une tête à l'autre. Nous recommandons donc de ne pas faire d'échange de bonnets, de chapeaux, casquettes et rappelons que la literie, les vêtements et l'environnement de l'enfant doivent être également impérativement traités. Le directeur du séjour pourra, s'il constate qu'un enfant n'est pas soigné avant le retour au centre l'exclure afin d'éviter une transmission aux autres enfants.

La sécurité aux abords des centres

Sur le site du Centre Olivier Basselin :

Les familles doivent stationner sur le parking à l'entrée du centre . Chacun doit être vigilant car des enfants peuvent circuler à pied sur ce parking (arrivée du bus).



Lors de tous les séjours de vacances scolaires : Interdiction à tous véhicules sauf véhicules de service et riverains de pénétrer dans l'enceinte du centre (Entrée sous le pont de chemin de fer).

Ces mesures ne visent qu'à garantir la sécurité des enfants.